

REFERENTIEL DE CERTIFICATION

ORGANISATION DU DOMAINE PROFESSIONNEL

(modifié par l'arrêté du 23 février 2010)

Le domaine professionnel est constitué de :

- U1 Accueil, information et accompagnement
- U2 Prévention et médiation
- U3 Communication et organisation

Domaine professionnel

U1 Accueil, information et accompagnement	<p>le candidat doit être capable de :</p> <p>C.11 Rechercher les documents, les services, décoder les informations C.21 Accueillir, créer des situations d'échange C.31 Aider, accompagner dans les activités de la vie sociale, dans les démarches C.33 Participer à des activités de loisirs, à des animations</p>
U2 Prévention et médiation	<p>le candidat doit être capable de :</p> <p>C.12 Observer les situations, les sites et établir un diagnostic C.34 Assurer la prévention des risques et la sécurité des personnes C.35 Participer au maintien du cadre de vie, de l'environnement et à la protection du patrimoine C.42 Evaluer son travail</p>
U3 Communication et organisation	<p>le candidat doit être capable de :</p> <p>C.13 Déterminer les priorités d'action C.22 Dialoguer, négocier C.23 S'intégrer dans une équipe de travail, travailler en relation avec d'autres partenaires C.32 Participer à la mise en œuvre de projets C.36 Rendre compte des situations observées, des informations collectées C.41 Planifier son travail et s'adapter à une situation non prévue</p>